# Administration communale

Place de la Gare 1 2942 Alle



www.alle.ch

### INFORMATION A LA POPULATION

# Appartement communal « Coin du Jonc 2 » - à louer

À louer : charmant petit appartement situé au premier étage d'une bâtisse ancienne comprenant deux appartements entièrement rénovés. Idéalement situé, en face de la gare, il se trouve dans un cadre calme et agréable.

Ce logement d'environ 80 m² se compose de trois pièces, d'une cuisine équipée et d'une salle d'eau avec douche et WC.

En plus de ces espaces de vie, l'appartement dispose d'une cave, d'une buanderie commune avec lave-linge et sèche-linge, ainsi que d'un grand jardin privatif d'environ 300 m², parfait pour profiter de moments de détente en extérieur.

Disponible à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025, ce logement est proposé au prix de CHF 1'000.- TTC, avec un supplément de CHF 100.- pour le garage, soit un total de CHF 1'100.- par mois.

Pour plus d'informations ou pour organiser une visite, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : secretariat@alle.ch

### Horaire du Bibliobus à Alle en 2025

Rendez-vous : Place de la Gare, à côté du passage à niveau, en face de l'Administration communale.

Jeudi 17h00 - 19h30

9 janvier	Lundi, 16 juin
23 janvier	3 juillet
6 février	21 août
20 février	4 septembre
6 mars	18 septembre
20 mars	2 octobre
3 avril	16 octobre
17 avril	30 octobre
8 mai	13 novembre
22 mai	27 novembre
5 juin	11 décembre

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans notre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : www.bibliobus.ch

# Scrutin fédéral du 9 février 2025

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (Mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

Samedi 8 février 2025, de 18 h 00 à 20 h 00
Dimanche 9 février 2025, de 10 h 00 à 12 h 00

**Vote par correspondance**: L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur <u>appose sa signature sur la carte d'électeur.</u> Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'Administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit <u>parvenir</u> à l'Administration communale au plus tard le samedi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la boîte aux lettres de la Mairie ainsi que de la case postale n° 59 : samedi 8 février 2025 à 17h00).

**Votes sous enveloppe :** le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h30.

**Duplicata :** un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

#### Crèche « Les P'tits Musclés » - nomination d'une secrétaire à 10 %

Nous avons le plaisir de vous informer que le poste de secrétaire à 10 % a été pourvu par Madame Valérie Gurba, domiciliée à Alle.

Son entrée en fonction a été effective dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

CONSEIL COMMUNAL